

PROCES VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE MALANSAC
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Jeudi 13 avril à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 avril 2023, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 18

Procurations : 4

Etaient présents :

ROLLIN Gaëlle - HERVIEUX François – RICHARD Karine - RICHARD Arnaud - SANTERRE Yoann – MORICE Grégory – GUILLEMIN Anita - Hélène LANN-CORRE - BOULHO Yvonnick - CLERICE Pierre - DAUPHAS Fabienne - CASTAGNET Catherine – Julien THIBOULT

Absente excusée : LUCAS Manon

Pouvoirs :

Dominique JAGUT à Fabienne DAUPHAS
Kurt DUFAYS à Catherine CASTAGNET
Hélène ZEITOUN à Gaëlle ROLLIN
Meddhi CALON à Morgane RETHO

Secrétaire de séance : François HERVIEUX

En préambule de ce conseil, M. Killian COQUARD co-président de l'association JAM JAC'K présente l'animation « Festival Label'Zic » prévue les 21 et 22 juillet prochain au palis bleu (concerts à l'extérieur). Un site internet est créé et accessible à partir de vendredi 14 avril afin de prendre en charge les informations et la billetterie (festival-labelzic.com).

Un appel à bénévoles est lancé par l'association avec le soutien de la municipalité.

2023_04_01_ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 Mars 2023.

2023_04_02_ PRESENTATION PHASE APD – AMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE

Annexe 1 – présentation PRO : lien à télécharger

Monsieur François HERVIEUX, Adjoint à la voirie expose que dans le cadre de l'aménagement de la place du champ de foire, la phase « pro » a été présentée en réunion d'adjoints le lundi 27 mars dernier. Le dossier complet est annexé à la présente note de synthèse et fera l'objet d'une présentation au conseil.

Une réunion publique présentant le projet approuvé à ce stade par le conseil municipal est prévue le mercredi 10 mai à 20h00, salle hibiscus au centre associatif « François Le Poul ».

Vote de l'assemblée : majorité

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 2 (Mme CASTAGNET et M. DUFAYS)

Après avoir eu toutes les explications nécessaires à la prise de décision le conseil municipal décide à la majorité (2 abstentions et 16 voix pour) de :

- Valider le projet tel qu'il a été présenté en tenant compte des remarques qui seront remontées auprès du cabinet : WC derrière l'abri, positionner la voie vélo entre Ages et vie et logements sociaux plutôt que devant les logements sociaux, un seul plateau central sur la rue des comtes de rieux, plus de parkings à proximité de l'école (tracé au sol), permis de végétaliser pour les riverains, sens de la voie (actuellement en sens unique) si la giration des cars ne pose pas de problème..., revoir le prix des toilettes publics, pas d'entrée sur le terrain derrière l'école Sainte-Anne, matérialiser l'accès piétons devant les parkings des logements sociaux.
- Autoriser Madame le Maire à lancer la phase travaux par le lancement d'un appel d'offres,
- Valider le projet financier « estimatif » d'un montant de travaux à 1 489 770.00 € HT (hors éclairage public, réseaux eaux pluviales et intégrant l'option toilettes publics) et solliciter les subventions en lien avec ce document financier revu avant lancement de l'appel d'offres travaux.

2023_04_03_ SUBVENTION DSIL 2023- SUBVENTION CHAMP DE FOIRE

Le dossier de demande de subvention a été déposé au 31 janvier 2023. Toutefois, la préfecture souhaite une délibération validant le projet avec le budget de travaux.

La phase « projet » venant d'être proposée au vote, il conviendra de prendre la délibération s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les subventions au titre du projet de réaménagement du champ de foire sur la base de la phase « projet » estimée à 1 489 770.00 € ; hors chiffrage réseaux eaux pluviales estimé à 175 000 € et hors éclairage public estimé à 62 000, soit un total estimé à ce jour de 1 726 770.00 € HT. Ce chiffrage sera affiné dès le résultat de l'appel d'offres « travaux » lancé auprès des entreprises dans les mois qui viennent.

2023_04_04_ GARDIENNAGE EGLISE – INDEMNITES

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour un gardien résidant où se trouve l'édifice du culte a été fixé à 496.09 €.

Vote de l'assemblée : majorité

Pour : 15

Contre : 1 (Mme LANN-CORRE)

Absentions : 2 (Mme DAUPHAS et M. JAGUT)

Après délibéré le conseil municipal décide, à la majorité (15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2023 au profit du Père LE GUEVEL. L'imputation comptable en sera effectuée au C/6282 pour un montant de 496.09 €.

2023_04_05_ RENOUELEMENT ADHESION BRUDED

En 2022, les élus avaient par délibération n°2022_02_03 pris la décision d'adhérer à l'association BRUDED pour un an.

Il est proposé de renouveler l'adhésion sur la durée du mandat, soit jusqu'en 2026. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 0.32 €/habitant, soit 717.44 €.

Il conviendra de se positionner sur un renouvellement sur la durée de fin de mandat, soit 2023 à 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion auprès de BRUDED jusqu'à la fin de mandat soit 2026.

2023_04_06_ PROJET EXTENSION CHAMBRE FUNERAIRE OLIVIER – AVIS CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article R2223-74 du CGCT, le conseil municipal est sollicité afin de formuler un avis sur le projet d'extension de la chambre funéraire présenté par la SCI « Salons funéraires OLLIVIER » exploité « 9, Rue Anne de Bretagne » à MALANSAC.

Ce dossier reçu en mairie le 23 mars 2023 doit recevoir un avis dans un délai de 2 mois, soit avant le 23 mai prochain.

Enfin, après avis du conseil municipal, ce dernier sera présenté par le Préfet au Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Après en avoir délibéré et donné toute information nécessaire à la prise de décision, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'extension de la chambre funéraire et aux modifications qui s'y rattachent.

Une attention est sollicitée par le conseil municipal sur les impacts environnementaux du projet (perméabilisation du parking dans l'objectif d'aller vers le zéro artificialisation nette des sols en 2050 -ZAN).

2023_04_07_PROGRAMME COMMUNAL D'AIDE AUX PLANTATIONS BOCAGERES 2023-2026

Madame le Maire propose au conseil municipal de collaborer avec le CPIE Val de Vilaine de Saint Just (35) le programme d'accompagnement des particuliers à la plantation des haies bocagères pour les années 2023/2026. Le CPIE Val de Vilaine porte un programme complet d'accompagnement des particuliers à la plantation des haies bocagères. Le propriétaire nommé ici « le planteur » obtient par le CPIE une étude de faisabilité, les conseils, les plants et les protections contre le gibier. Le CPIE éditera une facture globale à la commune et une facture à chaque planteur. La répartition du coût du chantier tout compris, à savoir 6€ TTC par mètre linéaire planté, sera répartie à 50% planteur, 50% commune.

Vote de l'assemblée : unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Absentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Adhérer à la campagne de plantation de haies bocagères portée par le CPIE Val de Vilaine,
- Signer la convention pour une période de 3 ans,
- Accepter la participation financière de la commune à hauteur de 50 % du coût de chaque projet de plantation calculée sur la base de 3 € TTC par mètre linéaire planté pour le programme à venir, les 50 % restants étant à la charge du planteur avec une enveloppe globale maximale de 2 000 € à la charge de la commune pour le programme annuel,
- Autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2023_04_08_FONDS DE CONCOURS QUESTEMBERT COMMUNAUTE 2023

Chaque année, Questembert Communauté défraye la commune des sommes réglées à Vannes Agglomération au titre de l'instruction des demandes d'urbanisme. Le montant pour 2023 s'élève à la somme de 13 168 €.

Il convient d'affecter ce fonds de concours à des dépenses d'investissement. En l'occurrence, il est proposé de l'affecter aux travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, selon :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Travaux : remplacement de chaudière, changement des ouvertures, isolation des combles et éclairage	222 000.00 €	Subventions sollicitées : - DSIL - Fonds Vert - Fonds de concours Questembert Cté Autofinancement communal	92 500.00 € 55 500.00 € 13 168.00 € 23 832.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	222 000.00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	222 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le versement de ce fonds de concours par Questembert Communauté pour un montant de 13 168 € selon le tableau ci-dessus.

Cette recette sera intégrée au compte 74751 du budget principal.

2023_04_09_ INDEMNITE FORFAIT DEPLACEMENT

Madame Yvette COUËDIC, agent d'entretien effectue avec son véhicule personnel les déplacements d'un lieu à un autre tous les jours. Il avait été mis en place depuis plusieurs années une indemnité « forfait de déplacement » à hauteur de 300 €/an afin de défrayer les frais de carburant payés par l'agent.

Compte-tenu du prix du carburant qui a beaucoup évolué depuis la prise de cette délibération, il est proposé aux membres de réévaluer ce forfait et propose la somme de 400€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider cette réévaluation applicable à compter de 2023 et autorise le versement de 400 € pour le mois de décembre 2023 au profit de Madame Yvette COUËDIC, agent communal.

2023_04_10_ MARCHE REHABILITATION CENTRE ASSOCIATIF - AVENANT

Les travaux du centre associatif et le paiement des derniers décomptes sont en cours de finalisation. Certains travaux n'ayant pas été réalisés, il convient de régulariser le marché en prenant un avenant, notamment pour le lot 9 « Electricité » :

Lot N°9 « Electricité-ventilation et chauffage » SAS LME ELECTRICITE : **Avenant N°1**

Travaux en plus-value : 766.40 € HT

- Appareillage

Travaux en moins-value : 3 968.86 € HT

- Electricité-appareillage-ventilation-sécurité incendie-domotique-chauffage

Incidence financière : - 3 202.46 € HT (10.44 %) soit 3 842.95 € TTC

Montant du marché initial HT	41 091.15 €
Avenant 1	- 3 202.46 €
Nouveau montant marché HT	37 888.69 €
TVA	7 577.74 €
TTC	45 466.43 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la passation de cet avenant et valide le montant du nouveau marché tel qu'annoncé ci-dessus. Il donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents.

2023_04_11_JURY D'ASSISES – TIRAGE AU SORT 2024

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale et sur demande de la Préfecture du Morbihan, il convient de procéder conformément à la réglementation au tirage au sort du nom des électeurs appelés à siéger comme juré.

Selon l'annexe de l'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 :

Nombre de personnes à tirer au sort : 3

Nombre de juré à désigner : 1

Le tirage est réalisé le soir du conseil municipal. Le résultat désigne :

- Madame Mylène DUBOIS née le 2 juin 1985 et domiciliée « La Meurais ».
- Monsieur Laurent HEBRARD né le 28/07/1970 et domicilié « 2, rue du 8 Mai 1945 »
- Monsieur Sébastien POLINORI né le 18/03/1980 et domicilié « 4bis, Rue de la Belle Etoile »

Un courrier les informant de ce tirage sera adressé aux personnes tirées au sort. Un tableau récapitulant ces informations sera adressé également au Préfet.

Questions diverses et points d'actualité des dossiers en cours

- **Local des boulistes** : M. HERVIEUX précise que les travaux sont terminés et le local est opérationnel. Le montant total des travaux est de 4 333.51 €

- **Retours questionnaires des usagers du train :** l'enquête du collectif des usagers TER Bretagne sud à laquelle plus de 400 personnes ont répondu avec une participation remarquée des utilisateurs de la gare de Malansac a mis en évidence :
 - Une utilisation pour le travail et la scolarité mais aussi de plus en plus pour les loisirs, la santé et le bénévolat
 - Que des efforts importants sont à faire sur les horaires et le nombre de train sur les après-midis
 - L'importance des services en gare notamment pour la prise de billet
- **PVD :** L'ORT a été signée ce mardi 11 avril avec la préfecture, la banque des territoires, la communauté de communes et les 2 communes membres dont Malansac. L'étape suivante est la prise en main par la compagnie SETEC du projet associatif courant mai/juin. Les associations seront sollicitées par mail ou par téléphone pour répondre à certaines questions.
- **Enfance :** Mme RICHARD présente une synthèse des réponses au questionnaire garderie (besoins horaires, services..) 185 familles ont été sollicitées, environ une centaine de réponses qu'il faut traiter pour exploiter les données.
- **Elections sénatoriales :** Les élections sont fixées au dimanche 24 septembre prochain. A cet effet, tous les conseils municipaux devront se réunir impérativement le 9 juin pour désigner leurs représentants (5 élus, 6 suppléants).

Questions des élus :

Madame CASTAGNET : Qu'en est-il du Pylône FREE à la Touche

Réponse : Madame RETHO : du fait du passage de la ligne grande vitesse, il y a un déploiement de la 5G, pour une meilleure réception et couverture dans le train mais aussi dans nos différents villages. Cette installation de pylône se fait sur un terrain privé, en tant que commune nous avons été informés de cette recherche de terrain par l'opérateur. Free recherche actuellement un autre terrain vers route de St Jacut les Pins.

Le projet DOUX : Quel avancement sur ce dossier : Les études environnementales sont toujours en cours

Question fête de la musique : y aura-t-il une scène dédiée pour les jeunes ? (formulaires disponibles en mairie, QRcode. Ce n'est pas fermé mais il est mieux pour anticiper les passages, de s'inscrire.

Madame LANN-CORRE : Question sur le projet d'incinérateur qui fait débat sur la gestion des déchets pour le pays de Vannes

Réponse de M. HERVIEUX : de fait le traitement des déchets de Questembert communauté est fait par le SYSEM. Celui-ci a déjà augmenté ses coûts de traitement de manière importante depuis la mise en place d'un UPMB (Unité de Prétraitement Mécano Biologique) qui s'est avéré un choix malheureux à l'efficacité contestable. Seul Questembert Communauté qui a réduit ses déchets avec la redevance incitative en a limité les conséquences. Aujourd'hui un investissement de 85 millions est proposé pour la mise en place d'un incinérateur. Il viendrait augmenter le coût de traitement pour les habitants de manière significative. La structure de Questembert communauté est déterminée à mesurer toutes les conséquences de ce nouvel investissement et à ne pas se précipiter dans ce projet

AGENDA

Dates à retenir :

- Comité enfance jeunesse : mardi 11 avril à 18h
- Comité voirie/urbanisme : samedi 15 avril à 10h
- Comité déchets QC : lundi 17/04
- Commission économique : mardi 18 avril à 17h45
- Comité aménagement QC : jeudi 20/04
- Comité solidarité : doodle en cours
- Comité culture : mardi 09/05 à 19h
- Réunion publique Champ foire : mercredi 10 mai à 20h -Centre associatif FLP
- Comité environnement : mercredi 24/05 à 18h
- Commission appel d'offres : Jeudi 6 juillet à 14h00
- Réunions conseil municipal : Vendredi 9 juin à 20h – mardi 11 juillet à 20h – Jeudi 14 septembre à 20h – Vendredi 20 octobre à 20h

Actualités et prochains temps forts prévus :

- Ateliers photos « mémoire de Père Dodu/Doux » : samedis 15 avril et 6 mai
- Salon du livre : 12 et 13 mai
- Week-end de la mobilité : vendredi 12 mai (conférence) samedi 13 mai (Mobil' Tour), Carnaval de l'école, tournois et finales basket et dimanche 14 mai (fête du vélo par l'association Place du Village)
- Fête de la musique : mercredi 21 juin de 18h à 23h
- Inauguration du centre associatif « François LE POUL » : vendredi 30 juin à 18h
- Mardis d'été : des animations prévues entre le 4 juillet au 1^{er} août 2023
- Mardis de pays : 29 août (thématique du livre et de la lecture)

La parole est laissée à l'assemblée

Monsieur DELAPORTE, président du club des blés d'or se présente et fait plusieurs demandes concernant le centre associatif :

Qu'en est-il du placard pour stocker la vaisselle ? :

Réponse : M. HERVIEUX : L'artisan attend la réception des portes de placard, il y a des retards dans les productions.

Pourrait-on avoir des porte-manteaux : Réponse : la commande est en cours mais on va essayer de voir pour en mettre au plus vite à disposition.

Problème des chaises sur les murs : prévoir des butées pour éviter d'abîmer le mur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30